



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 57 - MARS 2014**

# SOMMAIRE

## **Le préfet des Bouches- du- Rhône**

### **Secrétariat Général aux Affaires Départementales**

Arrêté N °2014073-0002 - Arrêté du 14 mars 2014 portant délégation de signature à  
Madame Fabienne TRUET CHERVILLE Conseiller d'Administration de l'Intérieur  
de

l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales Directrice de la Réglementation  
et des Libertés Publiques à la Préfecture des Bouches- du- Rhône

..... 1





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n °2014073-0002**

**signé par  
Le Préfet de Police des Bouches- du- Rhône**

**le 14 Mars 2014**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Secrétariat Général aux Affaires Départementales**

Arrêté du 14 mars 2014 portant délégation de signature à Madame Fabienne TRUET CHERVILLE Conseiller d'Administration de l'Intérieur de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales Directrice de la Réglementation et des Libertés Publiques à la Préfecture des Bouches- du- Rhône



**PREFECTURE DE POLICE**

RAA n°

---

**Arrêté du 14 MARS 2014 portant délégation de signature à  
Madame Fabienne TRUET-CHERVILLE,  
Conseiller d'administration de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales,  
Directrice de la réglementation et des libertés publiques  
à la préfecture des Bouches-du-Rhône**

---

Le Préfet de Police  
des Bouches du Rhône  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de procédure pénale ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 18 octobre 2012 portant nomination de Monsieur Jean-Paul BONNETAIN, en qualité de préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 7 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Gilles GRAY, en qualité de sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de police des Bouches du Rhône ;

Vu le décret n° 2014-134 du 17 février 2014 relatif à l'organisation des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône et aux attributions du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012304-0006 du 30 octobre 2012, modifié, portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu la note de service de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône en date du 24 février 2014, chargeant Madame Fabienne TRUET-CHERVILLE, des fonctions de directrice de la réglementation et des libertés publiques ;

Vu l'avis du comité technique des services de la police nationale du département des Bouches-du-Rhône en date du 16 janvier 2014 ;

Vu l'avis du comité technique de la préfecture des Bouches-du-Rhône en date du 24 janvier 2014 ;

Sur proposition du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

## **A R R E T E**

### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Fabienne TRUET-CHERVILLE, conseiller d'administration de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, directrice de la réglementation et des libertés publiques pour les actes ci-après énumérés :

#### **Permis de conduire**

- Décisions portant suspension du permis de conduire,
- Décisions portant interdiction de délivrance du permis de conduire,
- Immobilisation et mise en fourrière de véhicules en application de l'article L325-1-2 du code de la route.

### **ARTICLE 2 :**

Dans le cadre de la délégation consentie à l'article 1 du présent arrêté et sous l'autorité de Madame Fabienne TRUET-CHERVILLE, directrice de la réglementation et des libertés publiques, la même délégation est également consentie à Madame Linda HAOUARI-ABDOU, chef du bureau de la circulation routière.

En cas d'absences ou d'empêchements simultanés de Madame Fabienne TRUET-CHERVILLE et de Madame Linda HAOUARI-ABDOU, la délégation qui leur est conférée par l'article 1 du présent arrêté pourra être concurremment exercée par Madame Sylvie PONGE, adjointe au chef du bureau de la circulation routière, Madame Marie-Antoinette CANNAMELA, chef du bureau automobile et de la régie de recettes et Monsieur Nicolas JOYAUX, chef du bureau des titres d'identité et de voyage.

### ARTICLE 3

L'arrêté n° 2014055-0001 du 24 février 2014 est abrogé.

### ARTICLE 4

Le préfet de police des Bouches du Rhône et le directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille, le

14 MARS 2014

Le Préfet de Police



Jean Paul BONNETAIN